



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

Paris, le 10 mars 2017

Enjeux et perspectives des producteurs pour tiers de principes actifs et de médicaments
Dix actions proposées pour renforcer la compétitivité de la France

Le ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Entreprises), le ministère des Affaires étrangères et du Développement international, le Leem (Les Entreprises du Médicament) et le SICOS Biochimie (Syndicat de l'Industrie chimique organique de synthèse et de la biochimie), publient aujourd'hui une étude menée dans le cadre du Pipame¹, avec le concours de l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments. Cette étude réalisée par Alcimed dresse un diagnostic de la production pour tiers de principes actifs et de médicaments en France. Le prestataire propose 10 actions pour renforcer la compétitivité.

La filière de la production pharmaceutique pour tiers regroupe 92 entreprises fabricant des principes actifs (molécules) et des médicaments (formulation, forme galénique et conditionnement). Elles sont implantées sur 150 sites de production (principalement en régions Rhône-Alpes et Centre Val de Loire). Elles emploient 17 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros.

Avec 57 entreprises en France réparties sur 79 sites, la production pour tiers de actifs dispose d'un solide tissu d'entreprises de taille intermédiaire et de PME, majoritairement tournées vers l'export (50% des sites exportent 80% de leur production). Elles se distinguent par la qualité de leur production (en particulier vis-à-vis de leurs concurrents asiatiques).

Pour la production pour tiers de médicaments, l'étude met en lumière 71 sites de production et 35 entreprises parmi lesquelles certaines sont leaders mondiaux, mais qui doivent renouveler un portefeuille de produits désormais matures.

Renforcer la compétitivité de la France d'ici à 2025

En France, la « production pour tiers » (principes actifs et médicaments) s'appuie sur des atouts structurels forts : une expertise historique, des infrastructures performantes, une productivité élevée et une formation continue de haut niveau.

Toutefois, l'existence d'une réglementation développée pèse sur sa compétitivité prix et affecte sa capacité à capter la fabrication de nouveaux médicaments. L'offre française souffre également d'une faible visibilité sur les marchés internationaux et d'un contexte administratif et social parfois jugé complexe.

Les entreprises de production pour tiers pharmaceutique sont confrontées à des enjeux de compétitivité majeurs qui conditionnent leurs perspectives sur le territoire français : elles doivent avant tout préserver les productions existantes en capitalisant sur la production de principes et de génériques. Mais elles doivent également capter de nouvelles productions (molécules de haute activité, formes stériles, biotechnologies...), notamment en proposant à leurs clients une offre de services étoffée et intégrée.

Le niveau d'exportation est également un enjeu prégnant pour ces entreprises, en particulier aux Etats-Unis qui sont le premier marché mondial (25Mds€ en 2015) et dans les Brics qui connaissent une croissance de + 10 à + 15 % des ventes de médicaments.

¹ Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques



L'examen des tendances qui structurent le marché mondial, approfondi par une analyse comparative conduite sur huit autres pays, permet de positionner la production pour tiers pharmaceutique dans le contexte d'une compétition internationale, mais aussi d'identifier les opportunités auxquelles elle sera confrontée d'ici 2025.

L'étude réalisée par Alcimed propose un plan basé sur 10 actions

1. Pérenniser le dispositif de suramortissement des investissements. Étudier l'extension de l'application du Crédit d'impôt recherche à l'ensemble des « lots-pilotes » nécessaires au développement de nouveaux médicaments pour faciliter le transfert industriel ;
2. Favoriser la production de génériques sur le territoire français lors de la tombée dans le domaine public de princeps ;
3. Mettre en place des « offres vitrines » tournées vers l'international ;
4. Renforcer l'expertise de l'ANSM en vue d'une meilleure harmonisation des pratiques au niveau mondial ;
5. Amplifier les programmes d'accompagnement à l'export ;
6. Harmoniser l'application des normes environnementales ;
7. Mettre en place un dispositif d'information dédié à la filière et commun à la réglementation et aux aides ;
8. Renforcer la prise en compte des problématiques industrielles et d'export au sein du CEPS ;
9. Intégrer le SICOS Biochimie dans le Comité Stratégique de Filière Industries et Technologies de Santé ;
10. Communiquer sur les métiers de la production pharmaceutique et de la chimie.

Retrouvez l'intégralité de l'enquête sur : www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/enjeux-et-perspectives-principes-actifs-medicaments

Contacts Presse :

DGE : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70 Alexandra Chapon - 01 79 84 30 58

MAEDI : Direction de la communication et de la presse - 01 43 17 57 57

Leem :

Stéphanie BOU - Tel : 01 45 03 88 38 - sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 - vpautre@leem.org

Jean-Clément VERGEAU : 01 45 03 86 82 – jcvergeau@leem.org

SICOS Biochimie :

Catherine LEQUIME – Tel 01 46 53 11 95 - lequime.sicos@dial.oleane.com



Sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances, la

DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.